

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZE VILLAGES DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mme ORIEUX Audrey donne pouvoir à Mme Jennifer JOBERT
Mme MAUXION Anita donne pouvoir à Mr Michel COURCELLE

Absents : Mr CONGNARD André
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme

Convocation : 09/02/2023

Affichage : 16/02/2023

Secrétaire de séance : Mme LINARD Nadine

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- *Devis pour 2 micros sans fil avec un boîtier pour la salle Saint Michel chez Electronic Loisirs à Angers d'un montant de **729 € TTC***
- *Proposition de l'association SOLIPASS pour l'entretien annuel du cimetière (3 passages) pour un coût de **4 288.76 € TTC** (4 046.31 € TTC en 2022).*
- *Création en régie d'un pigeonnier contraceptif de 150 places (3mx3m) en bois et toit ardoise sur l'aire de loisirs, pour un coût de **5 000 € TTC**, plus le temps d'un agent du service technique.*
- *Devis du Syndicat d'Eau de l'Anjou pour le dévoiement de la canalisation d'eau potable rue Louis Touchet dans le cadre de la création de la maison de santé, coût **26 900.78 € HT**.*
- *Contrat d'entretien des cloches et parafoudres, devis Biard Roy coût **888 € TTC** (916.71 € TTC en 2022)*
- *Proposition de la société DPE pour 4 passages de désherbage vapeur pour un coût de **5078.32 € TTC**.*

- Devis de la société ACTIFPRONET SERVICES pour un service de nettoyage des vitreries des bâtiments communaux d'un montant de **831.60 € TTC** par passage.

- Proposition de la société COLLECTIVITES EQUIPEMENTS pour la création de 7 registres d'Etat Civil (2013/2022 pour les 4 communes déléguées et 3 décennies précédentes pour Lué) et la rénovation d'un registre de la commune déléguée de Jarzé pour un coût de **1 490 € HT**.

1 - FINANCES

1 - 1 Votes des comptes de gestion et administratif

Monsieur CHAPON Dominique, conseiller délégué aux Finances, présente les comptes de gestion et administratif 2022 du budget communal :

➤ Fonctionnement

RECETTES	2021	2022
013 - ATTENUATION DES CHARGES	411.45 €	8 204.10 €
70 - PRODUIT DES SERVICES	193 465.15 €	183 235.20 €
73 - IMPOTS ET TAXES	1 229 150.82 €	1 257 725.84 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	776 934.68 €	790 838.43 €
75 - AUTRES PRODUITS	51 871.72 €	39 757.99 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 294.06 €	61 167.02 €
042 - RECETTES D'ORDRE	0.00 €	1 999.03 €
TOTAL	2 271 127.88 €	2 342 927.61 €

DEPENSES	2021	2022
011 - CHARGES GENERALES	550 052.98 €	695 079.35 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	988 449.98 €	1 110 463.14 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	0.00 €	1 996.00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION	287 656.56 €	266 430.75 €
66 - CHARGES FINANCIERES	7 246.67 €	6 029.62 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	660.00 €	489.00 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00 €	262.81 €

042 - OPERATIONS ORDRE		49 748.68 €	10 819.37 €
TOTAL		1 883 814.87 €	2 091 570.04 €
DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS	RESULTAT DE L'ANNEE	387 313.01 €	251 357.57 €
	REPORT (excédent)	523 310.97 €	207 230.48 €
	RESULTAT CUMULE	910 623.98 €	458 588.05 €

DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS 2023 458 588.05 €

➤ **Investissement**

RECETTES	2021	2022
13 - SUBVENTIONS-EMPRUNT	69 252.93 €	17 790.00 €
10 - DOTATIONS (FCTVA-TA-EXCEDENT)	102 535.87 €	816 326.86 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00 €	722.06 €
040 - RECETTES D'ORDRE	49 748.68 €	27 051.46 €
TOTAL	221 537.48 €	861 890.38 €

DEPENSES	2021	2022	
21 - DEPENSES D'EQUIPEMENT	658 565.94 €	669 431.37 €	
16 - EMPRUNTS	118 892.70 €	116 375.53 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS	87 000.00 €	84 000.00 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	6 145.00 €	0.00 €	
040 - DEPENSES D'ORDRE	0.00 €	18 231.12 €	
TOTAL	870 603.64 €	888 038.02 €	
SOLDE EXECUTION A REPORTER	RESULTAT DE L'ANNEE	-649 066.16 €	-26 147.64 €
	REPORT (déficit ou excédent)	83 171.37 €	-565 894.79 €
	RESULTAT DE CLOTURE	-565 894.79 €	-592 042.43 €
	RESTES A REALISER AU 31/12 DEPENSES	-137 498.71 €	-201 560.00 €
	RESTES A REALISER AU 31/12 RECETTES	0.00 €	0.00 €
	RESULTAT CUMULE	-703 393.50 €	-793 602.43 €

Madame le Maire se retire pour le vote.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les comptes de Gestion et Administratif 2021.

1 - 2 Affectation des résultats

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	251 357,57
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	207 230,48
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	458 588,05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-592 042,43
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-201 560,00
Besoin de financement F. = D. + E.	793 602,43
AFFECTATION = C. = G. + H.	458 588,05
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	458 588,05
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette affectation des résultats.

2 - CONVENTION AVEC ENEDIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique des travaux sont prévus sur un terrain appartenant à la commune de Jarzé Villages, situé au n°116 Chemin du Bras d'Or, commune déléguée de Beauvau.

Il est donc nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour la mise à disposition de ce terrain d'une superficie de 15 m², ou sera installé un poste de transformation de courant électrique.

Décision du Conseil Municipal : Après délibération, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

3 - AFFAIRES DIVERSES

3-1 Affaires scolaires

- *Fermeture d'une classe*

Madame Nathalie LEGRAND informe qu'en raison d'une baisse des effectifs de l'école du Grand Noyer à la prochaine rentrée (190 élèves) la fermeture d'une classe a été décidée par le DASEN, il y aura donc huit classes de 24 élèves en moyenne en septembre.

- *Mouvements de grève*

Les 3 journées de grève des mois de janvier et février ont donné lieu à l'organisation d'un service minimum.

3-2 Point Energie

Mr Dominique CHAPON fait un point sur les dépenses d'énergie.

3-3 Point et échanges sur la voirie

Mr François EDIN présente le diaporama de la dernière commission de voirie et propose d'échanger sur les aménagements possibles pour améliorer et sécuriser la circulation dans les bourgs de Jarzé Villages.

3-4 Journée citoyenne du 27 mai 2023

Mr David LUCIEN informe le Conseil Municipal que les propositions de chantiers pour la journée citoyenne sont à transmettre à la mairie pour la mi-mars. La délibération sera prise lors de la délibération du 3 avril.

3-5 Participation pour le stationnement des gens du voyage

Mr Jean-Pierre Beaudoin informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie, il est nécessaire de revoir le montant de la participation des Gens du Voyage stationnant sur la commune. Il propose de demander une participation de 5 € par jour et par caravane.

Décision du Conseil Municipal : le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3-6 Convention pour travaux avec le Syndicat d'eau

Madame le Maire rappelle qu'un dévoiement de la canalisation d'eau potable est nécessaire pour la création de la future maison de santé rue Louis Touchet.

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités d'intervention et les responsabilités du Syndicat d'Eau de l'Anjou et de la commune pour l'exécution et le financement des travaux de dévoiement du réseau d'eau potable.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.
--

4 - INFORMATIONS DIVERSES

- Commission finances le lundi 27 février à 18h30 à la mairie

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 13 mars 2023 à 20h30